

La lettre municipale

Saint Michel de Chabrillanoux



Janvier 2016 - N°84

Edito

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit: « Colibri! Tu n'es pas fou! Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu?! » Le colibri répondit alors: « Je sais, mais je fais ma part ». La légende raconte que chaque animal se sentit concerné, que chacun à sa manière fit sa part et que la forêt fut sauvée.

Je souhaitais commencer la nouvelle année en vous racontant ce conte amérindien, que Pierre Rabhi a rendu célèbre, car son enseignement juste et surtout positif s'applique parfaitement à la vie d'une petite commune.

Faire sa part... Faire sa part en rassemblant ses idées, ses compétences, son temps ou son énergie pour lutter contre l'individualisme, pour se sentir responsable de sa vie et de l'impact que l'on a sur l'environnement et sur son lieu de vie. Dans ce pays où les territoires ne cessent de s'agrandir, nous éloignant des pouvoirs décisionnaires, il nous appartient d'inventer de nouvelles façons de vivre ensemble, de communiquer les uns avec les autres, de se nourrir, de construire ou de transformer nos villages. D'expérimenter d'autres façons de prendre des décisions collectivement car ces décisions prennent alors du sens pour chacun comme pour la communauté.

Je sais qu'à Saint Michel ces principes ne sont pas que de belles phrases, et que le célèbre dynamisme de notre village, riche de tant de manifestations, n'est dû qu'aux nombreux bénévoles des associations qui agissent ensemble.

La vie municipale aussi a besoin de tous, pour la réalisation de projets comme le terrain multisports ou l'aménagement du point poubelles, mais aussi pour l'avenir de notre commune, car nous avons besoin d'avis collectifs afin de prendre des décisions le concernant. Ainsi une réunion publique sera proposée au printemps afin d'étudier ensemble l'avenir du camping municipal.

Je vous souhaite à tous, au nom de toute l'équipe municipale et des agents municipaux, une très belle année 2016 riche de rencontres, d'amitié et de bons moments, et où chacun, à l'image du petit colibri, trouvera sa part à réaliser.

Estelle ALONZO

Dans ce numéro:

- * Les avancées de la CAPCA
- * Nouveaux tarifs de la salle communale pour les associations
- * Le nouveau point poubelles
- * Travaux du bâtiment scolaire



Mairie:

mardi, jeudi, samedi de 9h00 à 12h00
tel: 04-75-66-24-84
mairie-stmic-chab@orange.fr

Camping:

tel: 06-38-89-10-13
ou 04-75-66-26-13

Bibliothèque:

jeudi de 16h30 à 18h00
samedi de 10h00 à 12h00
biblianous@gmail.com

Agence postale:

lundi de 9h30 à 11h30
mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 9h00 à 12h00
Fermé le samedi

Déchetterie:

St Sauveur:
mardi, mer, jeudi de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00
(du 1/06 au 30/09 de 9h00 à 15h00)
Vernoux:
du lundi au samedi de 8h00 à 12h00

Intercommunalité



CAPCA : les avancées de l'année 2015

L'année 2015 a permis de finaliser les intérêts communautaires, c'est-à-dire de définir l'action de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble du territoire. Voici quelques points d'information sur les actions de l'année 2015:

- **Economie:**

Des aides à l'investissement sont proposées pour encourager les entreprises et les inciter à la création d'emplois:

capc'auxilium+5	Aide à l'immobilier des entreprises industrielles créatrices d'au moins 5 emplois
capc'auxilium+2	Aide à l'investissement et/ou à l'immobilier des entreprises artisanales, commerciales ou de l'économie sociale et solidaire créatrices d'au moins 2 emplois
capc'auxilium	Aides aux investissements des entreprises artisanales ou commerciales de première nécessité

- **Action sociale:**

- Création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Privas Centre Ardèche, qui intervient désormais sur l'ensemble des 35 communes. C'est lui qui assure la gestion des crèches et des RAM (relais d'assistantes maternelles), le portage de repas, l'organisation des séjours en centre de loisirs, ...

- Approbation du Contrat Enfance Jeunesse sur 2015-2018

- **Numérique:**

Prise de la compétence « aménagement numérique »

- **Assainissement/Rivières**

- Lancement d'un processus d'harmonisation du mode de gestion de la compétence « assainissement collectif »

- Fixation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif

- **Logement/habitat:**

Lancement du Plan Local de l'Habitat (PLH): Le PLH doit définir une politique de l'habitat pour le territoire qui soit en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Nous en sommes à la phase d'établissement du diagnostic de l'habitat sur le territoire. La réflexion a permis de constater que les petites communes rurales telles que la notre ont les mêmes problématiques : le maintien d'une école dans nos petits villages passe par une offre de logements conséquente avec des loyers suffisamment modérés pour compenser l'éloignement des zones économiques ou un immobilier (terrains, maisons) en vente à un prix attractif. L'élaboration des futurs PLU devra être en accord avec ce PLH.

- **Tourisme:**

Création d'un Office de Tourisme intercommunal, qui rayonne sur l'ensemble de la CAPCA.

- **Culture et sports:**

- Définition des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire. Ainsi le stade de Cintenat à St Etienne de Serre et le gymnase de l'Eyrieux à Saint Sauveur, gérés par l'ancienne Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres, restent d'intérêt communautaire. Concernant les établissements culturels, la CAPCA sera compétente au 1er janvier 2017 pour la gestion du théâtre de Privas .

- Avec « Cultur&vous », du nom de sa programmation culturelle, la Communauté d'Agglomération a proposé 20 spectacles en 2015 dans les villes et villages : théâtre, musique, nouveau cirque, spectacle vivant, expositions, etc. Elle soutient et accompagne les acteurs locaux qui animent le territoire tout au long de l'année à travers l'appel à projets permettant de subventionner les manifestations culturelles, touristiques et sportives.

- **Déchets**

- Intégration du SITVOM Rhône Eyrieux et du SICTOM Moyen Eyrieux

- Instauration d'un dispositif de lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Info: la prime d'activité

En janvier 2016, le RSA activité et la prime pour l'emploi seront remplacés par la Prime d'activité. Cette nouvelle prestation sera versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf).

Attention : le Rsa dit « socle » continuera d'exister pour les personnes sans activité professionnelle.

LA PRIME D'ACTIVITÉ EN QUELQUES MOTS...

- La Prime d'activité est une prestation qui incite à l'exercice et à la reprise d'activité professionnelle. Elle complète les ressources des travailleurs aux revenus modestes ;
 - Elle sera versée aux personnes en activité (salariés et travailleurs indépendants), sous conditions de ressources du foyer ;
 - Son montant sera calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer (contrairement à la Prime pour l'emploi qui est calculée et versée par personne) ;
 - La Prime d'activité sera ouverte aux jeunes actifs dès 18 ans ;
 - Elle sera versée chaque mois : les bénéficiaires devront déclarer tous les 3 mois leurs revenus du trimestre précédent ;
 - Le montant de la prime sera calculé pour 3 mois fixes. Durant ces 3 mois, il ne variera pas en fonction des changements de situation, familiale et professionnelle, du bénéficiaire ;
- Un simulateur des droits sur le site de la CAF permet d'évaluer directement le montant de la prime.

Intercommunalité

CAPCA : vers une augmentation du périmètre.

Dans son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Préfet a présenté son projet de nouveau découpage des intercommunalités au sein du département.

Conséquences de la loi NOTRe (voir édito de la Lettre Municipale précédente), il propose ainsi de ramener le nombre d'intercommunalités de 26 à 13 et, nous concernant, de fusionner la Communauté de Communes du Pays de Vernoux avec la CAPCA. Ce serait 3 327 habitants pour 7 communes supplémentaires intégrés dans cette nouvelle intercommunalité.

Ce sujet a fait l'objet d'un débat lors du conseil communautaire du 25 novembre, mettant en avant la précipitation et le manque de concertation, que déplorent tous les conseillers. Des divergences sont cependant apparues quand à la pertinence de cette fusion avec le Pays de Vernoux. Le conseil communautaire a finalement approuvé ce Schéma Départemental à 31 voix pour, 24 contre et 4 abstentions, en faisant ressortir ces regrets quand à la méthode mise en place.

Le Conseil Municipal a également eu à donner son avis et le sujet a été mis en débat lors du conseil Municipal du 24 novembre et a fait remonter les observations suivantes (9 voix pour, 1 abstention):

- Le conseil municipal déplore l'élargissement des périmètres successifs et trop fréquents des EPCI existants.
- Toutefois le conseil municipal ne souhaite pas remettre en cause l'intégration du Pays de Vernoux à la CAPCA ne voulant pas, sur ce point précis, avoir une position discriminante.
- Le conseil municipal n'est pas favorable à la remontée systématique des compétences des communes vers l'intercommunalité imposée par la loi NOTRe.
- Le conseil municipal regrette également que le projet proposé remette en cause le territoire d'élaboration du SCOT Centre Ardèche, récemment prescrit par le Préfet.



En effet, nous pensons que derrière les objectifs affichés de simplification des millefeuilles administratifs, c'est la disparition progressive des collectivités de proximité (communes et départements) qui est programmée. L'asphyxie budgétaire de ces collectivités et leurs transferts de compétences vers les intercommunalités et la Région complètent ce processus d'étouffement, affaiblissant ainsi le niveau local et éloignant encore un peu le citoyen des pouvoirs décisionnaires.

Cependant, notre avis n'est en aucun cas contre les communes du Pays de Vernoux et de ses habitants qui, eux même, pour des raisons diverses, n'ont pas tous délibéré favorablement à leur intégration à la CAPCA (3 communes pour, 2 contre, 2 abstentions). Nous nous retrouvons sur bien des points, notamment par le fait que nous sommes de petites communes rurales, partageant les mêmes difficultés et les mêmes inquiétudes quand à notre avenir. Et nul doute que nous saurons travailler ensemble et construire des projets communs.



Le SIVOM

Extension du réseau d'eau potable sur la commune.



Le SIVOM VERNOUX en VIVARAIS est le syndicat qui assure le service de distribution de l'eau potable sur la commune. Il gère une population de 4010 habitants sur 8 communes.

En 2015 sur la commune, le SIVOM a réalisé les travaux suivants:

- Quartier Le Prieuré : Raccordement au réseau effectué. 33000€ à charge du SIVOM
- Quartier Les Issarts : il n'existait qu'un raccordement pour 3 propriétaires. 4 branchements ont été effectués ainsi que le renouvellement des canalisations, insuffisantes pour alimenter 3 maisons.
Coût total : 32000€ dont 70% à charge du SIVOM et 30% à

charge des pétitionnaires.

Travaux prévus en 2016 :

- Quartier Les Allarys : La conduite aérienne va être supprimée et le raccordement au réservoir de Conjols effectué. Les travaux vont débuter en Janvier 2016.
Coût des travaux estimé : 350.000€ à charge du SIVOM
- Quartier Boucharnoux : réfection des canalisations fuyardes et reprise de l'étanchéité du réservoir de Boucharnoux. Travaux prévus courant 2016.
Ces travaux sont financés par le SIVOM et par les subventions obtenues auprès du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau.

Si vous constatez une fuite sur votre réseau, n'hésitez pas à contacter la Mairie au plus vite.

Vie associative

Un tarif spécial « associations » pour la salle communale

Notre salle, lieu de spectacles, de fêtes, de rencontres, est avant tout un lieu d'accueil pur les associations communales et extra communales. Elle sert également de lieu d'accueil pour les élèves lors des activités sur le temps des TAP deux fois par semaine.

Cette année, suite à des demandes d'utilisation de la salle communale de la part d'associations proposant des activités sportives ou culturelles, de nouveaux tarifs ont été adoptés:

Pour toutes les associations de la commune la salle est gratuite. Cependant, si elles proposent des activités payantes, un forfait de 2h d'utilisation par semaine (de septembre à juin) est proposé:

- associations de la commune: 100 €/an
- association hors commune: 150 €/an

Pour les demandes ponctuelles de location de courte durée et inférieure à une demi-journée le tarif reste identique (20 €/h).

Ainsi, pour l'année 2015-2016, la salle est fréquentée de façon régulière, hebdomadaire, par plusieurs associations :

- l'association DURGA JI qui propose des séances de yoga deux fois par semaine, le lundi matin et soir et le mercredi matin
- l'association « AVANTI MUSICA » qui propose du chant choral le jeudi soir
- Du Qi-gong et Tai-chi le mardi soir

Bien entendu les autres associations locales l'utilisent pour leurs réunions et animations : le FJEP, l'association Passe Muraillé, la Compagnie l'Echappée belle, l'association Les Retrouvailles, l'UNRPA, l'association des Anciens combattants, l'ACCA, l'Amicale Laïque...

Pour toute demande de location, contactez Joëlle de Palma au: 06-31-61-35-75

Cadre de vie

Un nouveau point poubelle

Dans une société qui encourage la consommation, la gestion des déchets est un problème difficile pour les collectivités, avec des répercussions sur la qualité de vie, l'environnement, le budget... Nous laisserons de côté les grands enjeux planétaires pour traiter ce sujet à l'échelon intercommunal et communal.

C'est la communauté d'agglomération (CAPCA) qui a compétence pour la collecte et le tri des déchets mais il appartient à la commune de choisir et d'entretenir les lieux de stockage. Sachant que les déchetteries reçoivent les déchets spécifiques (métaux, déchets verts, « encombrants », écrans et matériels électronique...).

Sur la commune de Saint Michel, il existe actuellement dix points d'apport pour les ordures ménagères, cinq points d'apport pour les emballages recyclables (bouteilles plastiques, cannettes, boîtes de conserve, cartonnettes ...), cinq conteneurs pour les bouteilles en verre, deux conteneurs pour le papier, deux conteneurs pour les cartons.

Rappelons ici la nécessité de trier les déchets. L'expérience montre que la quasi-totalité des sacs-poubelles déposés dans les bacs « ordures ménagères » contiennent des emballages recyclables, des bouteilles en verre, des objets métalliques etc... Nos concitoyens ne trient pas ou trient mal! Certains même refusent délibérément de le faire et s'en vantent ! Par facilité les objets dits « encombrants », le petit électroménager, les jouets etc... sont aussi jetés dans ces bacs. De plus gros objets (matelas, téléviseurs, meubles en plastique...) sont régulièrement laissés à côté des conteneurs et y restent jusqu'à ce qu'un conseiller municipal ou autre citoyen les charge dans sa voiture et les emporte à la déchetterie.

Ce manque de civisme a des répercussions sur le coût de traitement des déchets, donc sur le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Certes, bien trier demande de la volonté et il faut faire un effort pour emporter à la déchetterie ce qui ne peut être déposé sur la commune mais l'image même de notre village est aussi en question. Parmi les points d'apport sensibles, celui qui était à l'entrée Nord du village posait le plus de problèmes : en co-visibilité avec l'église, il en « gâchait » la vue, d'autant plus que la palissade de protection était en ruine ; de plus, étant isolé et à l'abri des regards c'est celui où étaient abandonnés les objets les plus divers.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de supprimer ce point d'apport et de rassembler toutes les poubelles au Sud du village à proximité du local technique. Une plateforme en béton a été créée avec l'aide bénévole et compétente de Charlie Moulas; une palissade en bois (planches données par Nicolas Palot) fera mieux accepter visuellement le site.

Certes le Conseil Municipal a conscience de demander à certains habitants du village un changement d'habitude (ils auront cent ou deux cent mètres de plus à faire...) mais il espère que tous seront sensibles à l'amélioration esthétique de l'entrée Nord de Saint Michel et feront un effort pour trier. L'espace libéré sera sous peu aménagé proprement.

Souhaitons que le plus grand nombre prenne conscience de la beauté de notre village et s'attache à embellir sa place, ses rues et ses ruelles, aidant ainsi à maintenir l'image d'un village où il fait bon vivre.





Travaux

Des travaux de gestion de l'eau pluviale

Par bonheur, les épisodes cévenols et leurs pluies ravageuses nous ont épargnés cet automne, nous évitant ainsi de nouveaux dégâts sur la commune. Cependant, nous devons continuer à réparer les dégradations subies les années passées et réfléchir, comme nous suggère le vieil adage affirmant qu' »il vaut mieux prévenir que guérir«, à des aménagements de gestion de l'eau pluviale. Chacun sait cependant que ces épisodes génèrent des investissements importants, que ce soit dans les réparations des dégâts comme dans les nouveaux aménagements. Il est donc préférable d'en effectuer un peu chaque année afin d'en étaler les coûts.

Travaux

été-automne

2015



à Roves

Afin d'éviter les torrents ravageurs qui dégradaient les terrains du quartier de Beauregard situés en contrebas de l'éco-hameau, un aménagement a été effectué pour canaliser les eaux pluviales arrivant de la route de Roves et de l'éco-hameau. Ainsi, une buse déverse le trop plein directement dans le fossé de la route de Beauregard.

Ces travaux ont été effectués par Michel BRUN, employé communal et les élus toujours efficaces de la commission travaux.



Aménagement du chemin

à Conjols le Haut

Les élus et employé municipal ont eu bien chaud en ce mois d'août lors de la réfection du chemin rural de Conjols le Haut... Ce chemin, qui est régulièrement emprunté par de nombreux randonneurs et dessert l'entrée de plusieurs habitations, devenait quasiment impraticable. N'étant pas accessible avec un véhicule, il a fallu travailler à l'ancienne, avec pioches, pelles et brouettes, afin de niveler et acheminer le ciment sur un chemin au dénivelé important.



Vie scolaire

La rénovation des locaux scolaires

C'est dans des locaux scolaires entièrement rénovés qu'enfants et enseignants ont effectué la rentrée. C'est vrai que notre école avait besoin d'un sérieux coup de jeune et une mise aux normes électrique s'imposait.

Une première phase de travaux avait eu lieu au printemps avec l'étanchéité de la toiture et le changement des menuiseries (porte et fenêtres). Cet été, les classes ont été entièrement isolées, les plafonds refaits, l'électricité et l'éclairage mis en conformité. Les peintures aux couleurs vives, choisies par les enseignants, ont apporté la touche finale.

Ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales et les finitions assurées par des élus et Michel Brun, notre employé communal.. Nous remercions Eric Antouly (menuiseries), Pascal Bénéfice (électricité), Ludovic Dumon (toiture, plomberie) et Stéphane Louis (isolation, peinture) pour leur efficacité et leur capacité d'adaptation (dates, et parfois aussi manque d'organisation ...!!!).

L'école, son fonctionnement et ses bâtiments, sont entièrement à la charge des communes. A l'heure où ces dernières sont incitées à s'orienter vers des regroupements scolaires et où les fermetures de classes sont fréquentes, conserver et subventionner les écoles est un véritable choix politique. En effet, en plus de l'entretien du bâtiment et de son coût de fonctionnement, la commune verse une subvention de 100 €



par élève pour les achats de matériels divers et participe aux voyages scolaires.

Elle a également en charge une ATSEM, Chantal AMBRUS, qui seconde les enseignants, ainsi que tout ce qui concerne le péri-scolaire: cantine, garderie et TAPS: personnel, intervenants, matériel,...

Mais nous sommes fiers de ce choix: investir dans l'éducation de nos enfants nous semble primordial et l'école reste un service public essentiel à la vie sociale d'un village.



MONTANT DES TRAVAUX

étanchéité toiture	875,28 €
plomberie	722,10 €
menuiseries	8841,05 €
remise aux normes électricité	1348,49 €
remplacement des luminaires	606,77 €
plafond salle	2401,18 €
isolation plâtrerie peinture	13311,09 €
TOTAL	28105,96 €
Subventions DETR	9779,65 €

L'arbre de Noël Saint Michel - St Maurice

Cette année encore les deux municipalités, l'Amicale Laïque et le FJEP ont offert aux habitants de Saint Michel et Saint Maurice une belle soirée conviviale à la salle communale. Après une prestation de la chorale de l'école dirigée (et entraînée!) par Hélène FARHAT, un illusionniste a présenté un spectacle « illusions partagées-magie » qui a enchanté petits et grands. Le Père Noël a bien entendu fait sa traditionnelle apparition, les bras chargés de chocolats pour les enfants des deux communes.

La soirée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié et des incontournables papillottes qui conservent leurs adeptes inconditionnels!



Projets scolaires

Cette année 32 élèves sont inscrits à l'école et répartis de la façon suivante : 16 élèves dans la classe des Petites sections jusqu'au CP, et 16 élèves dans la classe des grands du CE1 au CM2.

L'activité scolaire a démarré par la participation des classes à la semaine du goût avec l'organisation d'un petit déjeuner équilibré à l'école. De nombreux projets communs aux deux classes sont en cours ; d'une part le gros projet de l'année à savoir une classe de découverte à la mer, au Pradet fin avril. La classe des petits ira à la découverte du littoral tandis que la classe des grands s'initiera à la pratique de la voile. D'autre part l'activité piscine continue à la piscine de Vernoux, six séances sont prévues en fin d'année. L'adhésion reconduite à l'USEP (union du sport scolaire premier degré) permettra la participation à des manifestations sportives, telles que les sorties cinq sens ou neige et vélo sur deux jours.

Du nouveau cette année pour les TAP

Nous avons inauguré cette année encore de nouveaux rythmes scolaires avec des journées de classe de 5h15min et de 3h le mercredi matin. Tous les jours sauf le vendredi, des activités périscolaires gratuites de 45 minutes étaient proposées aux enfants en fin de journée.

C'est ainsi que des intervenants extérieurs ont proposé à nos enfants en ce début d'année du yoga, du théâtre, de l'expression corporelle, des jeux d'échecs et des activités autour des livres à la bibliothèque pendant que Chantal et Christelle, employées municipales assurent le mardi des ateliers de jeux gratuits. Le vendredi, les parents ont pris l'habitude de venir chercher leur enfant un peu plus tôt.

Cette formule semble avoir donné satisfaction à l'ensemble de la communauté éducative, en tout cas des enseignants et du personnel encadrant de l'école.

Nous espérons que ces nouveaux rythmes profiteront aux enfants, permettant des journées moins chargées et plus détendues, un emploi du temps plus régulier, favorable aux apprentissages.

Nous remercions les habitants de St Michel qui proposent leurs compétences et permettent à tous les enfants de vivre des expériences enrichissantes.

Le camping

Saison 2015: un bilan positif

Grâce à une météo très favorable, le bilan moral et financier de la saison 2015 est positif.



Côté finances, le montant des recettes de cette année s'élèvent à 44 680€, avec un bénéfice de 9013€. Pour mémoire, les recettes de 2014 étaient de 38 890€ avec un bénéfice de 7904 €. La différence entre les bénéfices de ces deux dernières années s'explique par un investissement plus important sur la structure en 2015, tels que le changement du système de chauffage des sanitaires du haut, la transformation du WC turc en WC standard, la création du terrain multisports, l'installation du wifi et la rénovation de plusieurs mobil-homes (peintures, rideaux et coussins). Le mobil home d'un particulier déjà installé sur le camping a également été racheté.

Christelle MAGNAIN a géré la saison avec beaucoup de compétences, assistée par deux autres employés, Sergueï et Patricia. Ces trois emplois ont permis d'élargir les plages horaires d'ouverture de la buvette, ce qui fut apprécié des campeurs. Les crêpes sucrées ayant remporté un vif succès l'été dernier, des crêpes salées ont été ajoutées à la carte cette saison.

L'aménagement du terrain multisports, avec prêt de matériel en échange d'une caution, a permis aux vacanciers et aux habitants de la commune de s'essayer à différentes activités et de se mesurer lors de tournois sportifs.

La piscine reste également une infrastructure fort appréciée de tous, en particulier lorsque le soleil est au rendez-vous comme cet été. Un contrôle plus systématique des cartes visiteurs donnant accès au bassin a permis une recette de 1600 € (800 € environ l'an dernier).

Cependant un nouveau cambriolage à la fin de la saison a assombri quelque peu ce bilan. En effet, la porte du bureau a été fracturée et le coffre-fort emporté. Encore une fois, la piste de suspects connaissant parfaitement les lieux est privilégiée.

Suite à ce cambriolage et à des dégradations (matériel, lieux retrouvés sales, poubelles abandonnées), l'accès au camping est désormais réglementé. Seul le terrain multisports et les jeux pour enfants restent ouvert au public en dehors des horaires d'ouverture. Toute utilisation des autres locaux et matériels est formellement interdite (barbecue, usage des tuyaux d'eau, mobilier). Des barrières ont été installées aux trois accès, interdisant l'entrée aux véhicules. Nous avons pris ces mesures à regret, conscients que le manque de civisme et de respect de quelques-uns pénalise le reste des utilisateurs.

L'avenir du camping reste cependant incertain. D'importants investissements sont à prévoir (piscine, vétusté des mobil-homes, construction de nouveaux sanitaires, plomberie) ainsi que d'incontournables mises aux normes, notamment d'assainissement et d'électricité. Une réunion publique sera proposée à ce sujet au printemps afin d'évoquer ensemble la suite à donner à cette structure communale.



Vie culturelle

Bibliothèque municipale pour toutes et tous

St Michel de Chabrillanoux - St Maurice en Chalencon



Vous y trouverez des livres **consolants**, émouvants, **avec ou sans images**,
des livres pour les jeunes, pour les anciens, et ceux du milieu
pour les cérébraux, **les manuels**, les spirituels et les sans aucun humour,
pour les gens qui sont nés quelque part
et pour ceux qui ne savent plus où ils habitent,
pour avoir **peur**, avoir envie, pour pleurer et pour **réfléchir**,
pour se **détendre** et pour apprendre, pour comprendre ou pour rêver
pour ne pas perdre l'usage de ses yeux et de sa tête et passer par dessus les frontières.

Causeries bouquins

Tous les premiers vendredis des mois pairs,
à 20h30 à la bibliothèque. (1^{er} étage de la Mairie)
(vendredis 5 février, 1 avril, 3 juin 2016)

A la causerie bouquin du vendredi 1 avril :

Nous parlerons (entre autres) de

L'Absolu Perfection Du Crime de Tanguy Viel

**Venez aussi avec vos coups de cœur personnels,
bien sûr !**

Si vous avez envie de rejoindre l'équipe des
bénévoles de la bibliothèque pour ce travail
passionnant (et quelquefois fastidieux, faut
le savoir !), n'hésitez-pas !

Nous avons des bras grands ouverts.



Nouveau: les bébés lecteurs

Un moment lecture pour bébés et parents pour tout petits (0-3 ans)

Deux vendredis par mois de 9h30 à 10h15 avec les lectrices Aude, Claire et Nathalie.

Etat civil

Naissances:

Marcel MARIE DIT MOISSON le 27 juillet
Fils de Théophile MARIE DIT MOISSON et de Julie TRIQUET

Rémi, Johan, David TAULEIGNE le 17 octobre
Fils de David TAULEIGNE et de Allegra VOLLE

Mariages:

Jérôme SUDRE et Michelle BARONI le 26 septembre
Wassim GASMI et Géraldine MOUNIER le 13 octobre

Décès:

Jeanne Odette DUROUX le 31 juillet
Jean- Michel MEALLARES le 14 septembre
Marie-Louise BEAL, née DUCLOS le 26 novembre

Noces de jasmin

Marie Louise et Georges COSTE ont fêté leurs 66 ans de mariage.
Nous leur adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur

*Voeux de la municipalité de Saint Michel
le 28 janvier à 19h00
à la salle communale*



30 janvier: après-midi jeux avec l'Amicale Laïque

6 mars: loto de l'ACCA

12 mars: soirée dansante de l'Amicale Laïque

20 mars: loto de l'UNRPA

3 avril: vide grenier festif de l'Amicale Laïque

15 mai: les sentiers de la Chabriole

28 mai: festival jeune public CABRIOLES

16 et 17 juillet: festival de la Chabriole

Directeur de publication:
Estelle ALONZO

Maquette:
Estelle ALONZO

Rédaction:
Équipe municipale

Crédit photos:
Estelle ALONZO

Imprimé par nos soins
Distribution gratuite dans les boîtes aux lettres